

**OPERATION DE CONTROLE DE L'ALCOOLEMIE ET DES STUPEFIANTS
ORGANISEE AU NIVEAU DE L'EDSR02 LE JEUDI 19 NOVEMBRE 2009**

La gendarmerie a constaté 206 accidents (-35) faisant 36 tués (-6) et 253 blessés (-74) sur les routes de l'Aisne depuis le début de l'année 2009.

Les conduites sous l'empire d'un état alcoolique ou sous l'emprise de produits stupéfiants sont impliquées dans près d'un accident mortel de la circulation routière sur deux. En effet, la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants réduit gravement les capacités de perception et de réaction des conducteurs.

Dernièrement, le mardi 10 novembre 2009 à 8h45, le conducteur d'un cyclomoteur a perdu la vie à ROZIERES SUR CRISE, dans le secteur de SOISSONS, suite à un choc frontal avec une voiture sur la RD 831. Les analyses sanguines réalisées ont permis de déterminer que le conducteur du cyclomoteur circulait sous l'emprise de l'alcool et de produits stupéfiants. Agé de 45 ans, le cyclomotoriste était domicilié à TARTIERS.

L'arrivée du Beaujolais nouveau et des festivités associées, le jeudi 19 novembre 2009, étaient susceptibles de favoriser les conduites addictives.

En vue de lutter contre ce phénomène, une opération de contrôle de l'alcoolémie et des stupéfiants était organisée au niveau de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Aisne le jeudi 19 novembre 2009 en soirée.

484 dépistages de l'alcoolémie ont été effectués sur l'ensemble du département par les 35 militaires engagés sur cette opération. 13 infractions pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ont été relevées.

En fonction de leur taux d'alcoolémie, les conducteurs encourent jusqu'à 2 ans de prison, 4500 euros, une suspension de 3 ans de leur permis de conduire ainsi que la confiscation du véhicule s'il s'agit de récidivistes. En cas d'accident de la circulation avec des conséquences corporelles pour un tiers, ils encourent jusqu'à 7 ans de prison, 100 000 euros d'amende, 10 ans d'annulation du permis ainsi que la confiscation de leur véhicule. Ces peines ne tiennent pas compte des éventuels dommages et intérêts à verser aux victimes.

D'autre part, grâce à la technique de l'examen comportemental et à l'utilisation des kits salivaires de dépistage des stupéfiants, 2 infractions pour conduite sous l'emprise de produits stupéfiants ont été relevées dans les secteurs de VILLERS-COTTERETS et ST-QUENTIN au cours de l'opération.

Le permis de conduire des conducteurs a immédiatement été retenu et leur véhicule immobilisé. Ils encourent jusqu'à 2 ans de prison, 4500 euros, une suspension de 3 ans de leur permis de conduire et la confiscation de leur véhicule.

En fonction des substances et de la concentration de celles-ci, les techniques et moyens de dépistages des forces de l'ordre permettent de déceler la présence de produits stupéfiants dans l'organisme plus d'un jour après leur consommation. Un des deux conducteurs contrôlés positifs au cours de l'opération avait partagé 2 joints avec 4 amis plus 24 heures avant le contrôle.

Une opération de ce type, engageant l'ensemble des unités du groupement de gendarmerie de l'Aisne sera organisée avant la fin du week-end à venir.

Capitaine JOUGLAR.